

Demande d'autorisation de pêche maritime de loisir embarquée, sous-marine ou à pied dans les zones de pêche réglementée de Porquerolles

Je soussigné(e) né(e) le
dans la ville de (n° de département) demeurant
à l'adresse suivante

.....
(si pêche à l'aide d'un navire) nom du navire
immatriculation, nom et prénom du propriétaire du
navire (si n'appartient pas au demandeur)
sollicite une autorisation pour pêcher dans les zones réglementées de Porquerolles pour l'année.....
Facultatif : n° de téléphone Facultatif : e-mail.....

Cette demande porte sur la (ou les) pratique(s) suivante(s) (cocher la ou les cases désirées) :

- Pêche embarquée Pêche sous-marine Pêche à pied
 oursins (grapette en saison autorisée)
 autres

Cette demande d'autorisation est effectuée au titre de bénéficiaire d'un droit d'antériorité (lors de la 1^{ère} demande, le demandeur devra attester de son antériorité de pêche dans les zones réglementées de Porquerolles : lieux, périodes de pratique, fréquence, ...).

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Acte de francisation du navire ou carte de circulation

Accompagné de

- Si 1^{ère} demande : Attestation sur l'honneur, taxe d'habitation ou carte habitant TLV ou autres pièces
 Si renouvellement : Fiches de prélèvement complétées

L'envoi de la demande ne vaut pas autorisation de pêche.

Cette demande doit être adressée au directeur départemental des affaires maritimes du Var (DDAM Var - 244, avenue de l'Infanterie de Marine - 83000 Toulon) **avant le 15 novembre** pour l'obtention éventuelle de l'autorisation l'année suivante.

La liste des personnes bénéficiant d'une autorisation sera fixée par un arrêté du directeur régional des affaires maritimes PACA publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Le renouvellement de l'autorisation de pêche lors de la saison de pêche suivante ne sera effectué que si le titulaire transmet au directeur départemental des affaires maritimes du Var (DDAM Var - 244, avenue de l'Infanterie de Marine - 83000 Toulon) le relevé de ses captures dans les zones protégées durant la saison écoulée. Ces informations devront être notées sur les fiches de prélèvement fournies.

A
Date
Signature